

## Les 35 heures : obstacle ou progrès ?

Pour le gouvernement et le patronat, les 35 heures, c'est la catastrophe.

Pouvoir d'achat sinistré, services désorganisés et emplois délocalisés : « c'est la faute aux 35 heures » disent-ils. Qu'en est-il réellement ?

### Les 35 heures = pouvoir d'achat en berne ?

Si on écoute le gouvernement, les salariés ne sauraient que faire du temps dégagé par les 35 heures. Ce que voudraient les salariés, c'est du pouvoir d'achat. Pour cela, il n'y aurait qu'une solution : faire des heures supplémentaires ! Rétablissons les faits. La dégradation du pouvoir d'achat n'est pas liée aux 35 heures. La chute du pouvoir d'achat est due d'une part à l'insuffisance des augmentations de salaires et d'autre part aux hausses importantes du coût de la vie et notamment des dépenses incompressibles (loyer, énergie, alimentation). Ainsi, la C.G.T. a calculé qu'avec l'indice officiel de l'inflation un inspecteur au 12ème échelon avait enregistré de 2004 à 2007 une perte de 3049 €. Par ailleurs, avec la mise en place des 35 heures, l'employeur (Etat ou patrons du Privé) n'est guère perdant. En effet, les 35 heures se sont accompagnées d'une intensification du travail. C'est particulièrement le cas dans la Fonction Publique où les suppressions vont bon train. A l'heure actuelle, la France détient le record mondial de la productivité horaire. En opposant les 35 heures et le pouvoir d'achat, gouvernement et patronat jouent sur les 2 tableaux. Dans cette optique, le salarié abandonnerait les 35 heures pour faire toujours plus d'heures supplémentaires afin de compenser la baisse continue de son pouvoir d'achat.

### Les 35 heures = désorganisation des services ?

Pour certains, les 35 heures conduiraient à désorganiser la production et les services. En guise d'exemple, ils montrent du doigt le secteur hospitalier. En fait, ce secteur est surtout connu pour le nombre important de jours de congés et R.T.T. que le personnel ne peut prendre. Donc le problème fondamental réside dans le manque criant de personnel. Au Trésor, les horaires variables et le dévouement des agents permettent au moins pour le moment de surmonter certaines difficultés. Le plus souvent, les agents adaptent leurs horaires en fonction de la charge de travail.

Gouvernement et patronat veulent culpabiliser les salariés. Mais c'est la course à la rentabilité, se traduisant tant dans le secteur privé que dans le secteur public par des suppressions massives d'emplois, qui provoque l'essentiel des dysfonctionnements. Travailler toujours plus vite avec toujours moins de moyens engendre outre une souffrance des salariés, un travail de moindre qualité avec rebuts (secteur industriel) ou erreurs (secteur des services). La crise de productivité jadis cantonnée à l'industrie touche maintenant les services dont celui du Trésor Public

### 35 heures = disparition des emplois ?

Selon le gouvernement et le patronat, les 35 heures entraîneraient un surcoût du travail qui accélérerait les délocalisations. Pour eux, la seule explication des délocalisations reposerait sur le trop grand différentiel des coûts salariaux dans le monde. Or, si on prend l'exemple de l'automobile, la part des salaires dans le prix de revient ne représente que 15% du coût total. Il faudrait aussi tenir compte de la productivité plus importante des pays comme la France, de la qualité du travail et pour les importations du coût des transports et de l'impact de ceux-ci sur l'environnement. En bref, l'avantage des délocalisations est très discutable. Par contre, il s'agit d'une arme très forte entre les mains des dirigeants d'entreprise pour imposer, en France notamment, la baisse du coût du travail.

En rendant responsable de tous les maux les 35 heures, gouvernement et patronat poursuivent 2 buts. Premièrement, il s'agit de liquider l'acquis social que représentent les 35 heures. Deuxièmement, il s'agit de faire accepter le renforcement de l'exploitation (heures sup' pour compenser la baisse du pouvoir d'achat, polyvalence accentuée et surcharge de travail pour remédier au manque d'effectifs, baisse des

salaires ou heures gratuites pour éviter la délocalisation). Cette surexploitation tend à l'absurde. On demande aux salariés de faire des heures sup' alors que la précarité, les temps partiels imposés, sévissent. On assigne des objectifs souvent impossibles à atteindre alors que la souffrance au travail va jusqu'au suicide. On délocalise et puis on se rend compte que la production ne respecte pas les normes élémentaires de qualité, de sécurité. Face à un travail plus intense, les 35 heures et les jours de R.T.T. permettent de souffler. Défendons-les contre les attaques répétées du gouvernement et du M.E.D.E.F. Au Trésor Public, il y a surcroît de travail notamment dû aux passages sous Hélios. La solution n'est pas la remise en cause des 35 heures ou des jours de R.T.T. Elle passe dans l'immédiat, pour la C.G.T., par l'étalement des passages Hélios et par l'arrêt des suppressions d'emplois.

## **Cadres A : un calendrier de gestion bouleversé par la D.G.Fi.P.!!!!!!!**

Le calendrier de gestion des inspecteurs, R.P., T.P. sera vraisemblablement modifié.

La raison en est simple : à ce jour, l'administration n'a pas une lisibilité de l'implantation des S.I.P. au 1ER janvier 2009. En effet, la cartographie des S.I.P. (plus de 770) ne sera annoncé par le Directeur Général qu'à la mi-octobre. Dès lors, elle ne souhaite pas muter des T.P. sur des postes qui n'existeraient plus car transformés en S.I.P. ou réduits dans leur importance si la mission recouvrement d'un poste mixte devait migrer vers les S.I.P.

Les premières conséquences d'une réforme à marche forcée apparaissent donc et ne peuvent que nous conforter dans nos inquiétudes. En effet, le mouvement de T.P. pourrait n'être connu qu'autour du 20 novembre. Dès lors, impossible de procéder à l'établissement des tableaux d'avancement de T.P. à T.P.1 et de R.P. à T.P. Sans ces tableaux, impossible de procéder aux mutations de R.P. et aux nominations au titre de l'article 37 et donc de connaître les postes disponibles pour les mutations inspecteurs .

Concrètement, l'ensemble du calendrier prendrait entre 2 ou 3 mois de retard, ce qui signifie par exemple que pour les inspecteurs le mouvement n'aurait pas lieu au 1er mars mais au mieux le 2 mai voire au 1er juin (T.P. au 01/02/09; R.P. au 01/02/09 ou 01/03/09). Pour les collègues dans des situations personnelles difficiles, il n'est pas compliqué d'imaginer l'impact de ce décalage !

La C.G.T. a souligné les risques et difficultés d'un tel calendrier qui conduit à pénaliser les agents

**Toutes l'informations sur le site CGT 40,  
pas celle de TF1, ou de France 2 (TF1 bis), ni celle de la presse cire pompe, dont la modernité  
tend à nous faire croire que modernité rime avec reculs sociaux.  
La CGT, ses militants, ses sympatisants sont pour les réformes celles qui renforcent nos acquis,  
améliorent nos conditions de travail, de vie, nos droits collectifs.  
Alors allez y!!!! cliquer sans modération sur le site : <http://www.tresor.cgt.fr/40/>**

Pour être informer sur les publications faite sur le site CGT sur votre messagerie retourner le coupon ci- dessous à A.PANERI  
Trésorerie de Grenade sur l'Adour

Je souhaite être informer des informations CGT,  
je demande mon inscriptions sur la liste de diffusion de la CGT Trésor 40

NOM

PRENOM

lieu de travail

Adresse mail : .....@cp.finances.gouv.fr